



PAGE 12

Réussir sa création d'entreprise

p6

ACTUALITÉS

Les Granges,
lieu de fabriques

p7

ACTUALITÉS

Le recyclage
des cheveux

p23

FORMATIONS

Brevet de maîtrise : une
ouverture pour réussir sa vie



Entre PROS une histoire de CONFIANCE !

Depuis 70 ans, MAAF PRO est à vos côtés pour vous conseiller et vous accompagner dans votre vie professionnelle comme dans votre vie privée.



MAAF disponible pour vous



en agence

Prenez rendez-vous sur maaf.fr ou sur l'appli mobile MAAF et Moi



au téléphone

3015 Service & appel gratuits
du lundi au vendredi de 8h30 à 20h
et le samedi de 8h30 à 17h.



sur votre espace client

Sur maaf.fr et l'appli mobile MAAF et Moi



ÉDITO



La rentrée 2022 a été réellement source d'inquiétude pour les entreprises artisanales. Le secteur des métiers est pénalisé par le manque de matière première mais également de main d'œuvre. Nous faisons face à une situation inédite. De nombreux dispositifs ont été mis en place. Je pense notamment aux Périodes de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP) permettant à des demandeurs d'emploi en reconversion de découvrir les métiers. Il y a également l'apprentissage qui est le vivier de nos futurs salariés et repreneurs. Nous devons par tous les moyens encore et encore le développer. Il n'est plus à prouver qu'il s'agit d'un moyen efficace pour former les jeunes. Même si le CFA interprofessionnel connaît une hausse d'environ 18 %, il ne faut pas relâcher la promotion. Ne doutons pas de la force de nos métiers pour attirer les jeunes. Je continuerai de défendre cette filière en laquelle je crois plus que tout. En cette année scolaire, comme nous le faisons depuis de nombreuses années, nous nous attacherons à participer aux différents forums, à aller dans les collèges pour promouvoir l'apprentissage. Il en va de la pérennité de nos entreprises.

Vous pouvez compter sur moi !

Thierry Perbet,
Président de la CMA Cantal

SOMMAIRE

4

BRÈVES

6

ACTUALITÉS

Les Granges, lieu de fabriques

7

ACTUALITÉS

Le recyclage des cheveux :
un impact écologique et économique

8

PORTRAIT

Diagnostic RH : au service des entreprises

12-15

DOSSIER

16-19

INFORMATION RÉGION

20-21

FORMATIONS

26

ÉCLAIRAGE

La carte d'artisan ambulant

Directeurs de la publication : Thierry Perbet, Président de la CMA Cantal et Vincent Gaud, Président de la CMA Auvergne-Rhône-Alpes
Rédacteurs en chef : Audrey Stimamiglio, Gérard Veyrines
Rédaction : Anne Lipowicz, Danielle Chanet, CMA Auvergne-Rhône-Alpes
Conception : **MAGAZINE&FILS.**
Photographies et Illustrations : CMA Auvergne-Rhône-Alpes, Jean-Marc Blache, RST Productions, Adobe Stock

Impression : Imprimerie CHAMPAGNAC
Routage : CIFEA-MKG
N° ISSN 2608-8762 (version imprimée)
N° ISSN 2780-8785 (version en ligne)
Numéro 19 - Octobre 2022
Tirage : 3 864 exemplaires
Édité par la CMA Auvergne-Rhône-Alpes
Siège : 10 rue Paul Montrochet - 69002 Lyon

Votre magazine Artisanat est désormais adressé sous enveloppe papier, suite à l'interdiction de l'utilisation du film plastique « Home Compost » pour l'expédition des imprimés dans le cadre de la loi AGEC, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022.





Les métiers d'art s'installent dans les vitrines du centre-ville d'Aurillac

Durant l'été, des pièces et/ou photos d'artisans ont été exposées dans certaines vitrines du centre-ville habituellement vides. Des métiers du bâtiment aux métiers d'art, le public a pu découvrir le travail de ces passionnés aux mains en or. Vous pouvez encore les retrouver rue des Carmes, rue des Orfèvres et rue du Rieu.

Brevet de Maîtrise Coiffure

Les épreuves pratiques du Brevet de Maîtrise se sont déroulées les 9 mai et 27 juin dernier : l'occasion de faire preuve de créativité pour les jeunes coiffeurs.

Tous les 2 ans, les épreuves du Brevet de Maîtrise Coiffure se déroulent à Aurillac. Pour les jeunes coiffeurs, c'est le moment de montrer l'investissement aux membres du jury venus d'autres départements. Les épreuves du chignon, des boucles, de la permanente, de la coupe brosse, de la transformation complète et de la résolution du problème ont rythmé ces deux jours. Véritable diplôme d'excellence, le Brevet de Maîtrise allie pratique du métier et modules généraux. Il peut être suivi en contrat de professionnalisation à la suite du Brevet Professionnel ou par les chefs d'entreprise. Si vous êtes intéressé par ce diplôme, Maéva Lafon, responsable de la formation à votre disposition.



CERTIFICAT ÉLECTRONIQUE

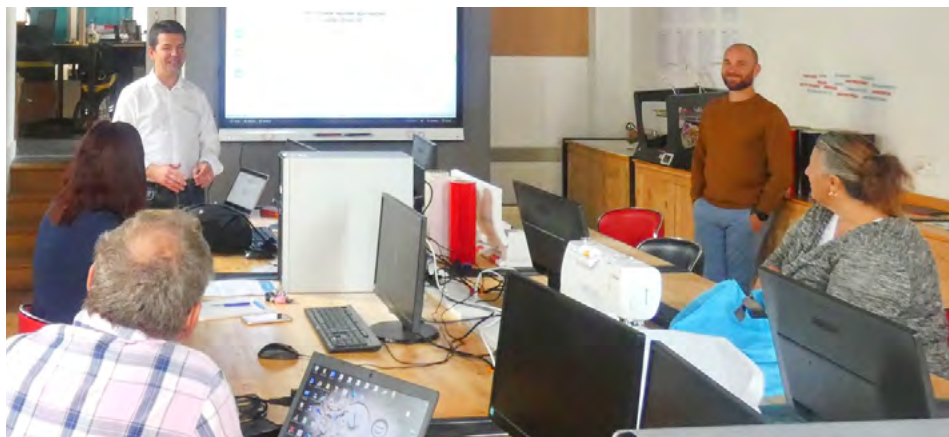
Pour les artisans, inscrits au répertoire des métiers, et leurs collaborateurs, le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat a créé CertimétiersArtisanat, un certificat d'authentification et de signature électronique de classe 3+ qualifié RGS**/ eIDAS qui est conforme aux règles de sécurité les plus récentes.

▷ Pour commander votre certificat, rendez-vous sur certimetiersartisanat.fr

Formation à Murat : Comment répondre aux appels d'offres ?

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Cantal a organisé deux formations à Murat à la demande des entreprises du secteur. Au programme de ces trois jours, les artisans et leurs salariés ont planché sur la réponse à des appels d'offres de manière dématérialisée ainsi que la facturation dans Chorus Pro. Le formateur a prodigué de nombreux conseils aux stagiaires.

▷ Pour en savoir plus, contactez votre conseiller formation serviceformation.cantal@cma-auvergnerhonealpes.fr | 04 71 45 65 00





MARCHÉS PUBLICS : UN POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL

Un guide pratique pour les TPE/PME a été publié par le ministère de l'Économie, en collaboration avec le réseau des CMA, afin de les aider à mieux répondre à la commande publique. Une occasion réelle pour booster l'entreprise.

Les TPE/PME ont de nombreux avantages à faire valoir, tant sur le plan de la performance environnementale et sociale, que sur celui de l'innovation ou de la qualité de service proposé. Mais elles ne savent pas toujours comment les valoriser lorsqu'elles répondent à un marché. Rempporter un marché public apporte à la fois de la perspective et des références : c'est aussi la certitude d'être payé pour un contrat qui peut s'étendre sur plusieurs mois voire plusieurs années. C'est acquérir une expérience auprès d'un client reconnu qui peut ensuite être valorisée. Et ce, alors que de nombreuses mesures de simplification des démarches administratives pour candidater aux marchés publics ont été prises afin d'en faciliter l'accès aux TPE/PME.

DES CONSEILS PRATIQUES

Le guide « Se développer grâce aux marchés publics » donne de précieux conseils aux entreprises pour se déployer en valorisant leurs atouts. Parmi eux, la compétitivité, la qualité de l'offre, de leurs innovations ou encore le respect de critères de responsabilité environnementale et sociale. Très détaillé, ce guide s'accompagne de nombreux témoignages et références. Il a notamment été élaboré



en collaboration avec les Chambres de Métiers et de l'Artisanat (CMA), qui accompagnent au quotidien les entreprises artisanales.

UNE STRATÉGIE DÉDIÉE

Se développer grâce à la commande publique passe par la mise en place d'une stratégie précise. Il s'agit d'organiser la prise de contact avec des clients publics potentiels pour se faire connaître, la veille sur les appels d'offres, et de personnaliser le plus possible les réponses en fonction des critères définis par les acheteurs. Il est conseillé de mettre en place dans l'entreprise une veille sur les

marchés à venir pour les identifier. Il faut prendre le temps d'analyser dans le détail les critères des appels d'offres et de chercher le plus possible la manière d'organiser la réponse aux différents points du cahier des charges. Ce qui implique de bien sélectionner les appels d'offres, en fonction des atouts de l'entreprise.

Votre CMA propose des formations adaptées pour mieux répondre à ces marchés.

▷ **Le guide pratique est à télécharger sur le site cma-auvergnerhonealpes.fr**



LES GRANGES, LIEU DE FABRIQUES

Les GRANGES est un tiers lieu, offrant des usages partagés à la croisée du numérique, de l'économie, de la culture et du social dans la Communauté de communes Cère et Goul en Carladès.

Les Granges regroupent deux entités, un Pôle économique et numérique et une Fabrique artistique dans un esprit de transversalité et d'ouverture. Elles proposent un accueil des services de la Communauté de communes, l'accueil d'entreprises, un espace de coworking, une salle de visioconférence, l'organisation d'événements professionnels, séminaires, formations, conférences, réunions... mais également une fabrique artistique, programmation culturelle, l'école de musique et de danse, un réseau d'échanges réciproques de savoirs.

Ce bâtiment typique du patrimoine cantalien a pu être rénové avec



le soutien des fonds européens, de la Région et du Département pour devenir un tiers lieu écoresponsable sur deux sites limitrophes mêlant des services culturels, économiques, numériques et sociaux, destinés aux habitants, aux scolaires et aux entreprises et porteurs de projets du territoire.

Les espaces allient environnement de travail de qualité, convivialité et échange, tout en gardant un total respect des mesures sanitaires bien évidemment.

Le tiers lieu dispose d'un espace coworking (réservé aux pros : 75€ mois ou 750€ / an) avec les services ci-dessous :

- ▷ Parking
- ▷ Wifi
- ▷ Casier
- ▷ Espace de convivialité
- ▷ Accès 24h/24h 7j/7J
- ▷ Espace réunion
- ▷ Accès prioritaire et tarif préférentiel pour la salle de Visioconférence
- ▷ Formation et Médialab

Il y a également un espace de visioconférence. À la pointe de la technologie, cet espace pouvant réunir jusqu'à 40 personnes, offrant ainsi de grandes possibilités pour communiquer, se former, animer des réunions à distance...

Le médialab a récemment ouvert. Il s'agit d'un atelier équipé de matériel numérique permettant de créer de nombreux supports de communication : photos, site web, vidéo, enregistrement son, impression grand format, impression 3D, découpe laser, etc.





LE RECYCLAGE DES CHEVEUX

UN IMPACT ÉCOLOGIQUE ET ÉCONOMIQUE

On associe souvent l'écologie à un effort, une contrainte... Aujourd'hui, il est possible pour le secteur de la coiffure de préserver l'environnement et diminuer ses déchets simplement en recyclant les cheveux coupés des clients. Le 27 juin à Aurillac, un groupe de travail s'est réuni pour développer le recyclage des cheveux dans les salons de coiffure cantaliens. L'objectif de ce groupe de travail est de structurer la filière dans le Cantal en trouvant par exemple un point de collecte commun. Préserver l'environnement, développer leur clientèle, intégrer un réseau éco-responsable : l'impact est immédiat !

Recycler les cheveux : comment ça marche ?

- 1 **S'équiper** : un contenant unique à distinguer des autres contenants et à stocker
- 2 **Collecter** : tout type de cheveux
- 3 **Envoyer** : faire parvenir les cheveux à l'exutoire qui se chargera de la valorisation
- 4 **Recycler** : transformer le déchet en une ressource et intégration d'une économie circulaire
- 5 **Communiquer** : donner de la visibilité à votre action.

Votre engagement à un fort impact, il mérite d'être mis en lumière !

▷ **Contact :**
[sonia.rigal@](mailto:sonia.rigal@cma-auvergnerhonealpes.fr)
cma-auvergnerhonealpes.fr
04 71 45 65 09



Créateurs d'entreprises : prenez les bonnes décisions en matière de protection sociale

En tant que créateur d'entreprise, il est essentiel d'assurer votre avenir ainsi que celui de vos proches. Avoir une bonne protection sociale vous permet de couvrir vos besoins en santé, de garantir vos revenus en cas d'accident de la vie ainsi que de bien préparer votre retraite.

Afin de vous aider à faire les bons choix, nous vous aidons à vous poser les bonnes questions :

Comment valoriser au mieux la protection de l'entreprise ?

- Quelle forme juridique adopter ?
- Quel statut en tant que dirigeant ?
- Que se passe-t-il si je dois arrêter de travailler ?
- Quelle couverture sociale pour mes salariés ?
- Comment valoriser au mieux la protection sociale offerte par mon entreprise ?
- Quels seraient mes revenus à la retraite ?

Prenez dès maintenant rendez-vous avec l'un de nos experts certifiés afin de réaliser un audit de protection sociale et découvrez nos services dédiés.



AG2R LA MONDIALE
Prendre la main
sur demain

00005536-220322-01 - LA MONDIALE, Société d'assurance mutuelle sur la vie et de capitalisation, entreprise régie par le code des assurances, dont le siège social est situé 52, avenue Emile Zola Mans-en-Barrois, 59596 Lille cedex 9, immatriculée au RCS de Lille sous le n° D 775 625 635.


OPPORTUNITÉ

DIAGNOSTIC RH : AU SERVICE DES ENTREPRISES

Bénéficier d'un diagnostic Ressources Humaines est possible pour toutes les entreprises artisanales. Maéva Lafon, conseillère à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat revient sur le déroulement d'un accompagnement.

COMMENT SE DÉROULE LE DIAGNOSTIC ?

Il s'agit d'un diagnostic global sur toutes les questions liées aux Ressources Humaines de l'entreprise, à savoir les questions sur l'application du droit du travail, sur le management, mais aussi sur le recrutement...

Le rendez-vous se passe en entreprise ou à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat. Il m'est même arrivé d'aller directement sur des chantiers. C'est à la convenance de l'artisan. Il dure environ 1h30 en compagnie

du chef d'entreprise ou de son représentant. À la fin du rendez-vous je rédige une synthèse globale qui reprend les différents éléments (points forts et points faibles) abordés lors du rendez-vous, et je fournis des documents qui peuvent être manquants au sein de l'entreprise (par exemple affichages obligatoires, modèle de registre du personnel...).

QUELS SONT LES PROBLÈMES QUE VOUS RENCONTREZ LE PLUS ?

Les problèmes les plus fréquents au sein des entreprises sont

les besoins en recrutements, et l'application du droit du travail : à savoir notamment les affichages obligatoires, le document unique... On se rend compte que les entreprises ont vraiment besoin d'accompagnement sur le sujet. Fort heureusement, nous avons les ressources au sein de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, et nous pouvons véritablement aider les chefs d'entreprise.

QUE DIRIEZ-VOUS À UN ARTISAN QUI HÉSITE À VOUS CONTACTER ?

Je lui dirai que le diagnostic Ressources Humaines est un outil très intéressant et complet pour faire le point dans son entreprise. Il s'agit d'un dispositif qui est totalement financé par la Région, alors profitez-en !

▷ **Vous souhaitez bénéficier du diagnostic en ressources humaines**

▷ **Contact**
maeva.lafon@cma-auvergnerhonealpes.fr
 04 71 45 65 04





REJOIGNEZ LA FENARAC

Depuis 1984, la Fédération Nationale des Associations de Retraités de l'Artisanat et du Commerce de Proximité défend, représente, informe et divertit les retraités de l'artisanat.

Association officielle de représentation et d'expression des retraités de l'Artisanat auprès des pouvoirs publics, la FENARAC défend les intérêts et les droits des retraités et de leurs conjoints.

La FENARAC et ses 77 associations présentes partout en France travaillent en collaboration avec de nombreuses instances décisionnaires et agissent pour préserver le pouvoir d'achat,

la couverture santé, les droits fiscaux et sociaux des retraités.

La FENARAC informe largement ses adhérents de leurs droits, leur propose de nombreux avantages : mutuelle santé, assurances, achats à prix réduits... et les aide dans leurs démarches administratives ou en cas de maladie.

Les adhérents peuvent également profiter toute l'année d'activités de formations, de loisirs, de sorties culturelles, de voyages et de rencontres conviviales.



► Plus d'informations :
fenarac.org
fenarac.aura@gmail.com

QUALIRÉPAR : UN NOUVEAU LABEL POUR LES RÉPARATEURS

En tant que professionnel de la réparation, vous pouvez désormais prétendre au label QualiRépar. Gage de qualité et de savoir-faire en matière de réparation professionnelle d'équipements électriques et électroniques détenus par les ménages, ce nouveau label est aussi un point de repère pour les consommateurs.

QualiRépar est un label, gage de qualité et de savoir-faire du professionnel, qui incite les consommateurs à faire réparer leur matériel grâce à une aide financière. En effet, l'artisan labellisé peut proposer à ses clients une remise sur le montant de la réparation, hors garantie constructeur ou commerciale. Avec le « bonus réparation », les clients paient moins cher la prestation, tandis que l'artisan se fait rembourser la différence par le fonds dédié.

Le label QualiRépar est attribué pour une période de trois ans renouvelables. Le traitement des dossiers de candidature par l'un des trois organismes certificateurs indépendants mandatés prend environ six à huit semaines. Le réseau des CMA est fortement mobilisé pour la promotion de la réparation notamment par le biais de la marque Répar'acteurs, qui recense plus de 1 260 adhérents en Auvergne-Rhône-Alpes.

► **Contactez le conseiller environnement de votre CMA pour vous accompagner dans le montage de votre dossier d'éligibilité au label QualiRépar**





NOUVEAU : UN APPRENTISSAGE EN IMMERSION

La Formation en situation de travail (FEST) est mise en place pour la première fois par la CMA Auvergne-Rhône-Alpes au sein de son Centre de formation d'apprentis, l'Espace formation des métiers et de l'artisanat (EFMA). Une douzaine d'apprentis devrait profiter de ce dispositif dès la rentrée 2022/2023.

La FEST permet de préparer, partout dans la région, un CAP en un an dans les métiers de la restauration, de l'alimentation, de l'automobile, de la coiffure, de l'esthétique et de la vente. Cette action s'adresse à des personnes déjà détentrices d'un diplôme : CAP, BP, Bac, Licence, Master ou encore aux étudiants en reconversion.

UN TRIO GAGNANT

« Dans ce cadre, l'EFMA délègue l'enseignement professionnel à l'entreprise. Le maître d'apprentissage forme, fait monter en compétences et évalue son apprenti qui passe tout ou partie des 12 semaines de cours dans l'entreprise.

Un enseignant de l'EFMA effectue des visites mensuelles afin d'accompagner

le maître d'apprentissage, de répondre aux interrogations de l'apprenti et de faciliter la mise en place de cette formation », explique Catherine Monnier, directrice de l'EFMA.

La CMA a formé trois professeurs, une responsable pédagogique ainsi que six conseillers de la CMA qui appuieront l'action de formation des maîtres d'apprentissage et s'assureront de l'acquisition des savoirs et des savoir-faire de l'apprenti.



Après une analyse de l'activité en entreprise, l'entreprise formatrice et le professeur vont construire le parcours pédagogique et établir une convention déterminant les compétences et activités à mettre en œuvre sur le lieu

de travail. « Le maître d'apprentissage sera dans une posture d'évaluation

selon un schéma bien précis avec une phase d'explication et de transmission du geste et une phase d'analyse pour l'apprenti », explique Catherine Monnier.

UN VIVIER RÉGIONAL

Ce CFA « hors les murs » s'affranchit des frontières physiques, il peut se dérouler partout dans la région. Dans une première phase expérimentale, 12 à 24 apprentis

seront formés par le biais de cette délégation d'enseignement professionnel. L'objectif est de détecter dans chaque département de la région des apprentis et des entreprises intéressés par ce nouveau dispositif qui est une réponse aux problèmes de mobilité ou d'éloignement des centres de formation. La distance n'est plus une contrainte car une assistance technique et pédagogique en distanciel et en présentiel est prévue pour accompagner le bénéficiaire dans le déroulement de son parcours. L'entreprise est clairement responsabilisée dans son rôle de formateur et accompagnée spécifiquement par le CFA.

▷ **Pour en savoir plus sur la FEST, contactez l'EFMA :
04 74 43 67 00
efma.fr**



POUR UNE COMPTABILITÉ FACILITÉE

cmagectionmicro.com est spécialement conçu pour les micro-entrepreneurs ayant opté pour la franchise de TVA. Cette solution permet de gérer simplement et efficacement sa comptabilité et la gestion de son activité.

cmagectionmicro.com propose un outil de gestion comptable adapté aux micro-entrepreneurs. Disponible en ligne, cet outil intègre tous les besoins exprimés depuis des années par les micro-entrepreneurs en termes de gestion et de comptabilité. Pour que cette solution soit la plus pertinente possible, le chef d'entreprise doit saisir régulièrement tous les éléments liés à son entreprise et à sa comptabilité : fichier clients, encaissements, dépenses... Ce site lui permet d'établir ses devis, factures, acomptes, et d'avoir une gestion



entièrement automatisée ainsi qu'une vision en temps réel des dépenses et recettes, des stocks

et des impayés et plus globalement de la santé de son entreprise. LaCMAAuvergne-Rhône-Alpes propose des formations pour apprendre à maîtriser ce nouvel outil.

▷ **Contactez le conseiller de votre CMA pour plus d'informations**

GAGNER DU TEMPS GRÂCE À L'ABONNEMENT

Traitement des formalités, conseils personnalisés et développement de compétences, le pass CMA Liberté propose aux entrepreneurs de bénéficier d'un accompagnement privilégié à chaque étape de la vie de leur entreprise.

Le pass CMA Liberté constitue une alternative au paiement à l'unité des prestations de la CMA. Cet abonnement est un accompagnement clé en main pour l'entreprise en phase de démarrage ou en développement qui s'appuie sur trois grands piliers des services de la CMA : les formalités, le conseil et la formation. Le chef d'entreprise bénéficie d'un interlocuteur unique, qui est la personne référente à contacter en cas d'interrogations. Cet interlocuteur, conseiller de la CMA, a une parfaite connaissance de l'entreprise, de ses problématiques et des services de la CMA. L'abonnement au pass CMA Liberté donne également accès au Club des Partenaires avec des avantages tarifaires exclusifs.



▷ **Pour toute information ou souscription, contactez le service abonnement de la CMA Auvergne-Rhône-Alpes au 04 72 43 43 69**



À QUI S'ADRESSE LE PASS CMA LIBERTÉ ?

Que vous soyez micro-entrepreneur ou en entreprise individuelle ou société, le pass CMA Liberté s'adapte à vos besoins. Vous serez accompagné pour l'immatriculation de votre entreprise ou pour procéder à une modification. Vous disposerez de quatre rendez-vous conseil par an avec les experts de la CMA et vous disposerez d'un accès privilégié aux formations proposées dans votre CMA (sous condition du statut social). Le coût mensuel de l'abonnement pass CMA Liberté est de 19,90 euros H.T.



RÉUSSIR SA CRÉATION D'ENTREPRISE

Le nombre de créations d'entreprise a bondi de 59 % en cinq ans. Avec 43 % de créateurs de moins de 35 ans, donc un rajeunissement, la forte féminisation et l'essor des microentreprises, le profil des chefs d'entreprise artisanale évolue.

PREMIER RÉSEAU PUBLIC À LA CRÉATION D'ENTREPRISE

La route de la création n'est pas sans écueils. Dès lors, afin de faciliter et de sécuriser le parcours de ces femmes et hommes tentés par l'aventure entrepreneuriale, les CMA s'affirment plus que jamais comme le premier réseau public d'accompagnement à la création d'entreprise en Auvergne-Rhône-Alpes. Forts de leur expérience dans l'accompagnement des porteurs de projet, ses conseillers donnent à celles et ceux qui s'engagent les clés de ce que leur choix implique, les informent sur les démarches

indispensables, celles qui auront un impact sur leur vie future d'entrepreneur et leur proposent un accompagnement sur mesure grâce à leur expertise et aux alliances de compétences que la CMA a su tisser avec tous les acteurs de la création d'entreprise.

Les chiffres en témoignent, la création d'entreprise connaît un boom sans précédent. Une bonne nouvelle si l'on considère les motivations – envie de liberté et d'autonomie – d'un tel phénomène mais aussi, et c'est une réalité, un idéal qui se brise dans les



trois premières années pour près de la moitié des entreprises créées. « Il va de soi qu'une personne bien accompagnée dans son parcours de création a plus de chance de pérenniser son entreprise », remarque Yaël Boquet, chef de projet développement des entreprises et numérique à la CMA. Il est vrai qu'en matière de conseils aux entreprises, la CMA sait de quoi elle parle. « Nous sommes un réseau d'artisans qui ont tous créé ou repris une entreprise. En Auvergne-Rhône-Alpes, nos CMA renseignent sur tout le territoire 10 000 personnes par an, forment

et accompagnent 4 500 porteurs de projet de création d'entreprise. Nos conseillers ont reçu et soutenu tous les cas de figures envisageables et bénéficient donc d'expertises de terrain dans tous les secteurs d'activité. Les chefs d'entreprise apprécient que l'on parle le même langage. »

UNE RÉUNION D'INFORMATION À LA CRÉATION D'ENTREPRISE

Proposée dans tous les départements et animée par les conseillers de la CMA, cette réunion d'information est un temps fort dans l'accompagnement des porteurs de projet. Elle permet des échanges concrets avec les participants et des réponses à leurs premières interrogations. Au sortir de cette première étape, les futurs créateurs ou repreneurs ont la possibilité d'aller plus loin dans la préparation de leur projet. Ils seront accueillis par un conseiller qui, au regard de leur profil, construira avec eux un parcours d'accompagnement sur mesure.

UN ACCOMPAGNEMENT AD HOC POUR DES PUBLICS VARIÉS

La bonne compréhension du profil du porteur de projet détermine l'accompagnement sur mesure et personnalisé proposé par le conseiller. « Une personne salariée qui désire devenir chef d'entreprise ; un chômeur qui ambitionne de créer son activité ; un repreneur d'entreprise ou encore un salarié qui souhaite le rester tout en créant une activité secondaire ; un futur créateur qui souhaite se former par apprentissage... les profils de créateurs sont très variés. Nous les prenons en compte pour pouvoir les orienter de façon efficace. Dans le cadre du conseil en évolution professionnelle (CEP), dispositif gratuit accessible aux salariés et indépendants en rupture professionnelle ayant une idée

ou un projet de reconversion, nous accompagnons les futurs créateurs dans toutes les démarches d'évolution professionnelle. La CMA détient également une expertise avérée dans l'accompagnement des personnes porteuses de handicap », précise Yaël Boquet.

DES CONSEILS AU REGARD DE LA MATURITÉ DU PROJET ET DU PROFIL DU CRÉATEUR

L'accompagnement et les solutions proposées sont donc adaptés aux besoins de chacun. « L'un des paramètres concerne par exemple l'échéance à laquelle le porteur de projet souhaite créer son entreprise », note Yaël Boquet. « Certains créateurs espèrent démarrer leur activité sous quinze jours, d'autres sont encore en phase de réflexion. Nous nous adaptons à ces impératifs de temps, la priorité consistant dans le premier cas à opter rapidement pour le statut le plus adapté (microentreprise, EURL, SA...) et à être accompagné pour la partie formalités de création. Dans le second cas de figure et en fonction de son parcours, nous proposerons au porteur de projet une formation à la création d'entreprise afin d'intégrer les bases (gestion financière, commerciale, communication...). Une gamme de quatre packs de formation, destinée à la microentreprise comme à l'entreprise individuelle, a été spécialement conçue pour les créateurs ou repreneurs d'entreprise. Ces formations visent l'initiation, l'élargissement ou le perfectionnement des compétences des créateurs et elles peuvent être financées par le compte personnel de formation (CPF). » Si le porteur de projet ne détient pas la qualification nécessaire à l'exercice de son activité, le conseiller l'orientera vers la formation technique demandée.





Les chiffres*

36 000

entreprises créées en 2021
en Auvergne-Rhône-Alpes

10 000

créateurs ayant assisté à
une réunion d'information
sur la création d'entreprise

10 000

personnes renseignées
sur la création d'entreprise

4 500

porteurs
de projet de création d'entreprise
suivis par le réseau de la CMA
Auvergne-Rhône-Alpes

dont **2 800** futurs artisans
accompagnés via la formation

* de la création en 2021

UN ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL POUR POSER DES BASES SAINES

Dans le cadre de ses échanges avec le créateur d'entreprise, le conseiller a pour mission de lui permettre de prendre conscience des points de vigilance. « Nous abordons notamment la question du réseau professionnel du porteur de projet en identifiant avec lui les interlocuteurs à privilégier en vue de son activité future. Nous l'aidons à réaliser un prévisionnel financier, à chercher des financements, ou encore à évaluer le marché dans son secteur d'activité. Si le projet concerne le secteur alimentaire le conseiller va amener le créateur à anticiper un certain nombre de questions sur l'hygiène, le respect des normes. De la même façon, il recommande au porteur de projet d'intégrer dans son activité, dès sa création, les enjeux numériques mais aussi

environnementaux. Il est en effet plus simple de concevoir en amont des procédés de fabrication économes vis-à-vis des enjeux énergétiques, du traitement des déchets et des approvisionnements en circuit court. Ces mesures préventives permettent d'exercer de façon vertueuse, de réaliser des économies et de s'inscrire dans une tendance de fond des consommateurs », explique Yaël Boquet.

L'ASSEMBLAGE DE COMPÉTENCES MULTIPLES

Dans une logique d'écosystème, le réseau des CMA bénéficie de compétences internes riches et variées et d'un tissu de partenaires. « Dans le cas de la création d'entreprise, outre nos expertises au sein des CMA, nous pouvons mobiliser nos partenaires assureurs, mutuelles, bancaires, que ce soit la Banque Populaire Auvergne-Rhône-Alpes pour obtenir

Réaliser facilement vos déclarations obligatoires auprès de votre CMA

Depuis sa création jusqu'à l'arrêt de son activité, dès lors qu'une des informations indiquées lors de l'immatriculation de l'entreprise est modifiée, le chef d'entreprise a l'obligation de la déclarer à sa CMA dans un délai d'un mois (article R. 123-45 du Code de commerce). Ces modifications peuvent concerner la modification de l'activité, un transfert ou un changement d'adresse du siège social ou d'un établissement principal ou secondaire, la modification du nom

commercial ou de l'enseigne, un changement de forme juridique, le changement de dirigeant, la création d'un établissement supplémentaire, la déclaration de cessation temporaire d'activité ou de fin d'activité pour raison de départ à la retraite ou de vente de l'entreprise ou encore la mise en location gérance. Les entreprises individuelles et les sociétés doivent également déclarer la mention de conjoint collaborateur.

SIMPLIFICATION DES FORMALITÉS D'ENTREPRISE

Afin de simplifier les démarches des dirigeants, la CMA les reçoit en présentiel ou par téléphone. Un conseiller accompagne le chef d'entreprise dans la constitution de son dossier, la vérification des éléments nécessaires et sa transmission aux organismes obligatoires : INSEE, Services impôts Entreprises, URSSAF, Sécurité Sociale des indépendants (SSI), DIRECTE, Répertoire des Métiers et Registre du Commerce et des Sociétés si concerné.

La CMA délivre à l'entreprise un extrait d'inscription au Répertoire des Métiers, à jour des dernières modifications enregistrées. Ce document justifie de l'existence légale de l'entreprise auprès des clients et fournisseurs. À partir de janvier 2023, les artisans pourront effectuer leurs formalités sur un guichet unique et leur CMA sera toujours à leurs côtés pour les accompagner dans leurs démarches.



>>

un prêt artisan ou d'autres financements auprès des plates-formes d'initiative locale (PFIL), afin d'optimiser le coût de la création pour le porteur de projet, ou d'autres acteurs comme les experts comptables, les avocats, les notaires, les URSSAF, le Pôle Emploi, le SIE, l'INPI... Cette union de compétences est d'ailleurs particulièrement efficace dans le cas d'un projet innovant où des partenaires techniques spécifiques et des aides à l'innovation peuvent être convoqués. »

Parce qu'il permet aux créateurs d'entreprise de pérenniser leur activité grâce à l'écoute, le conseil et l'expertise qu'il met à leur service, le réseau des CMA est aujourd'hui le premier acteur public de l'accompagnement des entreprises de l'artisanat.





EXPORTER, LES CLÉS D'UNE RÉUSSITE

Fruit d'un partenariat entre la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Auvergne-Rhône-Alpes et la Région, le Contrat Artisanat offre aux artisans l'occasion de dynamiser leur activité. L'entreprise Joker Bike a bénéficié des conseils et de l'expertise de sa CMA. Son cogérant témoigne.



Kevin Castanhola, à droite et son associé Jordan Suchet de Joker Bike

Créée en 2019 à Lyon, l'entreprise Joker Bike conçoit des accessoires permettant d'augmenter la capacité de transport des vélos jusqu'à 40 kilos. Ses créateurs Kervin Castanhola et Jordan Suchet transforment ainsi des vélos classiques en vélos cargos compacts et modulables. L'entreprise a bénéficié de l'aide de la CMA dès sa création.

« Nous avons tissé des liens étroits avec la CMA. Dès le début en effet, dans la phase de développement de notre produit innovant, la CMA a été la porte d'entrée aux aides à l'innovation proposée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Nous avons ensuite été lauréats du concours Artinov qui a boosté notre notoriété. Nous avons bénéficié de conseils et avons participé à des conférences sur la mobilité et développé notre réseau. Mais la spécificité de notre marché est de fonctionner sur le principe de la précommande à l'occasion des salons.

Notre développement économique devait donc impérativement passer par la participation à des salons professionnels. Aussi avons-nous le souhait d'être présents au salon vélo Pro-Days à Paris, le plus grand salon du cycle en France. Là encore, notre conseiller à la CMA nous a permis d'accéder à l'aide directe au premier salon octroyée par la Région. Cette aide a été décisive puisque nous avons pu exposer nos produits sur un stand de belle taille et bien situé. Grâce à une formation complète et un accompagnement sur mesure, cette première participation nous a permis de rencontrer de nombreux prospects et clients. Poursuivant notre développement, nous avons commencé à toucher du doigt les méandres de l'export et mesuré la complexité des démarches. Le dispositif Primo Export proposé par la CMA correspondait à nos besoins. Cette formation permet d'acquérir les bases de l'international (douanes, logistique...), les techniques d'export et d'optimiser ainsi notre approche des marchés internationaux. Le formateur adapte son intervention à nos métiers et les échanges avec d'autres TPE artisanales micro-exportatrices sont riches d'enseignement. Lors de demi-journées de suivi individuel avec le consultant, nous avons également

pu aborder les problématiques et une organisation sur mesure spécifiques à notre entreprise. Ensuite, ce dispositif nous a permis de bénéficier de l'aide directe de la Région pour participer à un premier salon à l'étranger. Grâce à cette aide conséquente, puisqu'elle comprend le transport, l'hébergement, le stand pré-équipé et la communication, nous avons participé au salon Eurobike, et pu ainsi prospecter et développer notre activité à l'international. Nous ignorions toutes les ressources et conseils que pouvait nous apporter la CMA ! »

Dans une logique d'efficacité, le Contrat Artisanat Auvergne-Rhône-Alpes permet au dirigeant de prendre du recul sur le fonctionnement de son entreprise et de définir ensuite un accompagnement à la carte à travers huit actions adaptées : innovation, développement commercial, gestion et finances, salon, export, ressources humaines et recrutement, transmission d'entreprise et reprise d'entreprise.

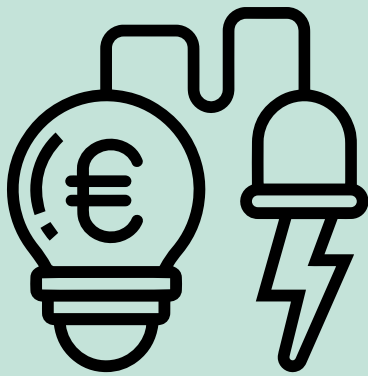
▷ Les conseillers de la CMA sont à votre écoute, contactez-les





COMMENT MIEUX MAÎTRISER LES COÛTS DE L'ÉNERGIE ?

Depuis le début de l'année, l'augmentation du prix de l'énergie et des matières premières est spectaculaire, avec des conséquences directes sur l'activité des entreprises et leur rentabilité. La CMA, grâce à son offre Performa Environnement, accompagne les entreprises en les informant notamment sur les différents leviers à actionner pour limiter cet impact et agir pour ne plus subir.



CONNAÎTRE ET SOLLICITER LES AIDES

Le gouvernement a mis en place un panel d'aides permettant aux entreprises de limiter et mieux maîtriser leurs dépenses. Ces aides concernent par exemples la suppression d'une taxe sur l'électricité (TICFE) ; la mise en place du bouclier tarifaire pour la vente d'électricité ou encore l'aide aux entreprises grandes consommatrices de gaz et d'électricité.

AGIR SUR LE PRIX DE L'ÉNERGIE

L'énergie est l'un des postes clé d'économie pour une entreprise. Avoir conscience des enjeux de ce poste de dépenses et des résultats positifs s'il est mieux maîtrisé, sont des éléments essentiels pour établir une stratégie durable et bénéfique pour l'entreprise.

Il est donc essentiel, en premier lieu, de définir le contrat de fourniture le mieux adapté à son activité : équipements, puissance,

option tarifaire, options facturées. Ensuite, il est nécessaire de mettre les fournisseurs en concurrence et trouver l'offre la plus compétitive. À ce stade, gare aux fausses idées : les nouveaux contrats proposés seront plus chers que les anciens, mais cela ne veut pas dire qu'ils ne sont pas compétitifs.

Deux points restent capitaux dans cet objectif d'optimisation du poste :

- agir sur les consommations, l'énergie la moins chère est celle que l'on ne consomme pas. Un état des lieux et la chasse aux gaspillages peuvent apporter de réelles économies,
- agir sur la stratégie de l'entreprise : calculer les coûts de revient, ajuster les prix de vente, les taux de marge, adapter la gamme de produits ou le périmètre d'intervention...

SE FAIRE ACCOMPAGNER POUR RÉUSSIR

La CMA se mobilise pour informer et accompagner les entreprises. Des solutions d'accompagnement sont ainsi proposées afin d'apporter une réponse sur mesure :

- diagnostic de premier niveau pour qualifier les enjeux et le besoin de l'entreprise,
- accompagnement pour vérifier l'éligibilité aux dispositifs d'aides et aider au montage des dossiers,
- expertise technique pour réduire les coûts et les consommations :

énergie, matières premières, solaire photovoltaïque, mobilité...

- accompagnement dans la gestion et la stratégie de l'entreprise pour s'adapter au mieux à la situation.

Ces accompagnements sont complémentaires. À partir du diagnostic initial, la CMA propose un parcours client complet adapté aux besoins de chaque entreprise pour activer tous les leviers nécessaires.

Ces conseils individualisés, d'une valeur de 500 à 2 100 € sont entièrement pris en charge par l'ADEME, l'État dans le cadre du plan de relance.

▷ **Contactez le conseiller Environnement de votre CMA pour vous faire accompagner**





TRANSMISSION REPRISE : MODE D'EMPLOI

D'ici 5 ans, 42 300 entreprises artisanales seront à transmettre en Auvergne-Rhône-Alpes. Parmi les activités les plus concernées, nous retrouvons les services aux particuliers, le bâtiment, les travaux publics et enfin les commerces alimentaires.

L'enjeu consiste désormais à rapprocher les entrepreneurs qui veulent transmettre, de ceux qui souhaitent reprendre une entreprise. La CMA est partie prenante de ce défi en proposant à ces deux profils complémentaires un accompagnement personnalisé.

La CMA permet aux cédants et aux repreneurs d'entreprises artisanales de bénéficier d'un accompagnement à la carte grâce au Contrat Artisanat Auvergne-Rhône-Alpes.

« Notre volonté est de faire se rejoindre l'offre et la demande », explique Yaël Boquet, chef de projet développement des entreprises et numérique à la CMA Auvergne-Rhône-Alpes. « Raison pour laquelle dans le cadre de l'accompagnement à la

transmission d'entreprise, nous nous adressons autant aux cédants qu'aux repreneurs ».

La CMA est sollicitée par les chefs d'entreprise qui, pour des raisons diverses (retraite, reconversion, maladie, ...) ont la volonté de vendre leur entreprise. Leur conseiller leur propose en premier lieu un rendez-vous au cours duquel sont analysées la nature du projet, la perspective dans laquelle il s'inscrit et l'échéance envisagée.

« Les cédants ont trop souvent le désir de vendre rapidement alors que nous savons par expérience qu'une cession prend plusieurs mois », souligne-t-il. Ce premier rendez-vous permet de récolter des informations sur l'entreprise, d'émettre des conseils et d'envisager des pistes de valorisation de celle-ci.

LE DIAGNOSTIC ET L'ESTIMATION

À l'issue de cette première étape et si l'artisan décide d'aller plus loin, le conseiller lui propose un diagnostic global de l'entreprise, l'occasion d'analyser ses forces et ses faiblesses, en termes de métier, de marché, de matériel, de compétences... « Cet état des lieux est l'occasion d'une évaluation financière de l'entreprise. Il arrive que le prix demandé soit surestimé au regard de tous les éléments recueillis. Dans ce cas, nous démontrons les incidences d'un prix de vente trop élevé sur la viabilité future de l'entreprise. La neutralité est l'atout premier de la CMA dans cette phase d'évaluation. Notre rôle étant d'accompagner les cédants comme les repreneurs, nous n'avons pas de parti pris, notre seul intérêt est de faciliter la pérennité de l'entreprise », ajoute Yaël Boquet.

En Auvergne-Rhône-Alpes

42 300

entreprises à transmettre
dans les 5 ans

21 %

des chefs d'entreprise
artisanale ont
plus de 55 ans

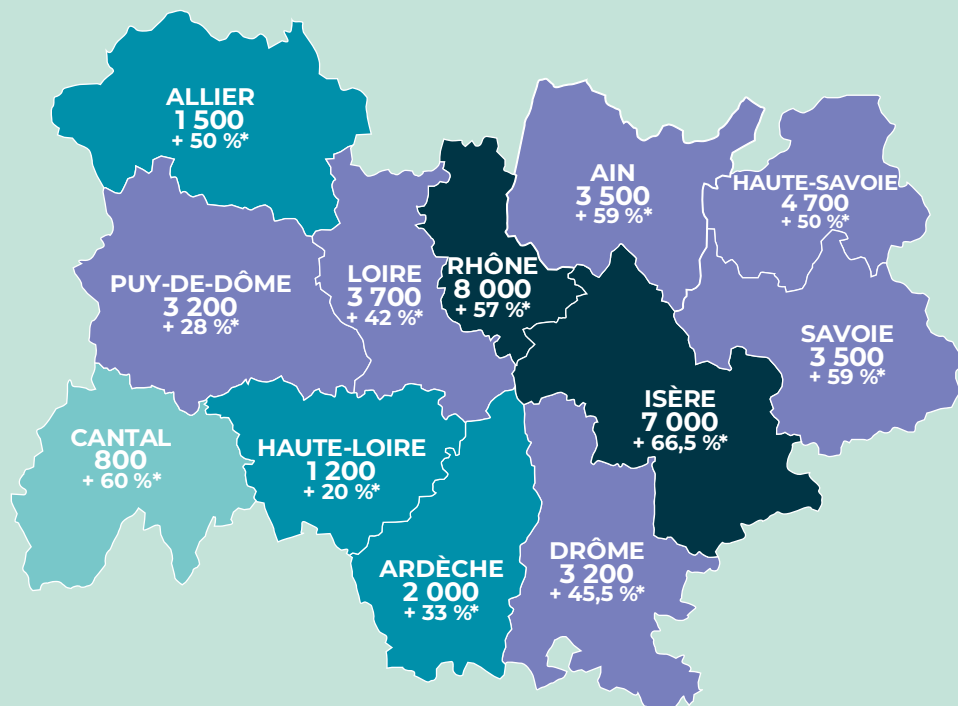


600

entreprises artisanales
à transmettre
immédiatement



Nombre d'entreprises à transmettre par département d'ici 5 ans



0 > 1 499

1 500 > 2 999

3 000 > 5 999

6 000 et +

* Différentiel entre les années 2021 et 2016 du nombre d'entreprises à transmettre dans les 5 ans

**LA COMMERCIALISATION**

Troisième et dernière étape de l'accompagnement à la transmission, le conseiller propose au cédant de commercialiser l'entreprise par le biais de Transentreprise, le réseau de la transmission/reprise d'entreprises des Chambres de Commerce et d'Industrie et des Chambres de Métiers et de l'Artisanat. « Le conseiller aide le cédant à rédiger une offre de vente et l'accompagne dans la cession de son entreprise en jouant un rôle d'interface. Seule la CMA apparaît sur le site internet transentreprise.com, assurant ainsi une totale confidentialité au cédant. » La CMA se charge ensuite de trier les propositions de reprise, et facilite la mise en relation en participant à des rendez-vous avec les repreneurs retenus.

ACCOMPAGNER LES REPRENEURS

Comme pour les cédants, un premier rendez-vous permet de cerner la personnalité et le projet du repreneur. « La réussite d'un projet est très dépendante du profil de l'acquéreur. Les conseils seront différents selon

qu'il s'agisse d'un chef d'entreprise souhaitant faire de la croissance externe, d'un salarié désireux de franchir le pas de l'entrepreneuriat ou d'une personne prête à reprendre l'entreprise familiale. De même, on observera s'il est demandeur d'emploi, chef d'entreprise ou salarié car il n'aura pas accès aux mêmes financements de la part de banques et de tiers proposant des prêts à taux zéro. Enfin, sa situation de famille intervient également dans le changement de vie qu'induit l'entrepreneuriat. Se posent aussi les problématiques de la qualification, indispensable dans l'artisanat, et de la singularité de la gestion d'une entreprise pour les repreneurs issus du salariat. Tous ces aspects sont donc abordés lors du coaching individuel proposé au repreneur. »

Au vu de ces différents aspects et des attentes en termes d'activité, de géolocalisation, de nombre de salariés, le conseiller aide le futur repreneur à cibler les entreprises. Une fois l'entreprise trouvée, le repreneur peut également bénéficier des conseils de la CMA pour établir un scénario de

reprise qui tient compte du format juridique de l'entreprise, de ses composantes et de l'analyse des pièces comptables. Viendront ensuite les étapes des prévisions financières et de montage de dossier de prêt.

- ▷ **Vous avez un projet de transmission ou de reprise ? Contactez le conseiller de votre CMA pour vous faire accompagner**

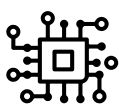
**RENDEZ-VOUS**

- ▷ **La Semaine nationale de la création et la transmission reprise** organisée par le réseau des CMA se tient du 18 au 25 novembre 2022. L'occasion pour tous ceux qui souhaitent transmettre leur entreprise, reprendre une entreprise ou en créer une d'affiner leur projet, de bénéficier d'informations et de conseils, d'assister à des forums et tables rondes !
- ▷ **Retrouvez l'intégralité du programme en Auvergne-Rhône-Alpes, sur le site de votre CMA**



CHOISISSEZ VOTRE STAGE POUR OPTIMISER VOTRE ACTIVITÉ

Lieu de formation : Aurillac



NUMÉRIQUE

INSTAGRAM :

LE RÉSEAU SOCIAL DE L'IMAGE

1 jour

24 octobre

- ▷ Prise en main de l'outil. Savoir gérer les outils de création et de publication
- ▷ Créer et animer son compte professionnel
- ▷ Mettre à jour ses contenus
- ▷ Être davantage visible

DIFFUSER DES PUBLICITÉS

SUR FACEBOOK

1 jour

17 octobre

- ▷ Créer, diffuser et paramétrer une campagne publicitaire Facebook ads

- ▷ optimiser sa diffusion et analyser les statistiques pour améliorer ses résultats

TIRER PROFIT

DES RÉSEAUX SOCIAUX

2 jours

07 et 08 novembre

- ▷ Panorama des réseaux sociaux et des bonnes pratiques
- ▷ Astuces et conseils pour attirer des clients
- ▷ Devenir autonome dans la gestion quotidienne de ses comptes

OPTIMISER LE RÉFÉRENCEMENT

NATUREL DE SON SITE INTERNET

1 jour

11 octobre

- ▷ Comprendre le fonctionnement des moteurs de recherche
- ▷ Adapter le contenu de son site Internet pour un référencement naturel efficace



MANAGEMENT

ADAPTER SON MANAGEMENT

AUX JEUNES SALARIÉS

1 jour

11 octobre

- ▷ Comprendre les attentes des jeunes salariés (génération YZ) pour mieux gérer son équipe
- ▷ Gagner en performance avec un management adapté



SANTÉ

SST
2 jours

5 et 6 décembre

- ▷ Identifier, face à une situation d'accident, l'action (succession de gestes) appropriée à l'état de la ou des victimes : reconnaître, supprimer ou d'isoler le risque, soustraire la victime du risque sans s'exposer soi-même, examiner la situation et alerter
- ▷ Former le personnel d'entreprise afin de lui permettre d'intervenir dans les cas d'urgence



HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

2 jours

21 et 22 novembre

- ▷ Mieux connaître la réglementation applicable aux entreprises artisanales de l'alimentation

- ▷ Prendre en compte les obligations en matière d'hygiène et de sécurité des produits alimentaires
- ▷ Répondre à l'obligation de formation en matière d'hygiène alimentaire (règlement CE N°852/2004)
- ▷ Répondre à l'obligation de formation pour les établissements de restauration commerciale conformément au décret n°2011-731 du 24 juin 2011 et l'arrêté du 5 octobre 2011



CONTACT :

Service formation

04 71 45 65 00

serviceformation.cantal@cma-
auvergnerrhonealpes.fr

Obtenez le diplôme d'Assistant(e) de dirigeant d'entreprise artisanale

Niveau Bac

**Franchissez une nouvelle étape.
Maîtrisez tous les leviers de gestion
et de développement de l'entreprise.**



Savoir gérer
une entreprise



Devenir un expert
de la communication



Élaborer une stratégie
commerciale



Maîtriser les outils
bureautiques

**Contactez-nous !
LA CMA VOUS AIDE.**



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES





ADEA : RENFORCER SES COMPÉTENCES

Très déployée en Auvergne-Rhône-Alpes, la formation ADEA : Assistant de Dirigeant d'Entreprise Artisanale proposée en quatre blocs de compétences permet de gagner en reconnaissance et en confiance.

Cette formation diplômante a, depuis sa création, gagné largement ses lettres de noblesse. Chaque année, elle attire toujours plus nombreux de nouveaux candidats : conjoints ou associés de chefs d'entreprises artisanales, chefs d'entreprises, salariés, porteurs de projet. En 2022, ils sont ainsi 143 dans la région à avoir sauté le pas et décidé d'approfondir leurs connaissances dans la gestion quotidienne d'une entreprise.

GAGNER EN CONFIANCE

Au fil de quatre modules : gestion, communication et ressources humaines, bureautique et secrétariat, stratégie et techniques commerciales, ils gagnent en compétence et donc en confiance.

Une majorité de participants à l'ADEA sont conjoints d'artisans ou micro-entrepreneurs. Quelques-uns sont des demandeurs d'emploi avec un projet de création d'entreprise ou prêts à intégrer l'entreprise de leur conjoint ou d'une connaissance. Beaucoup prévoient d'exercer leur activité dans le secteur du bâtiment ou dans les services, notamment en tant qu'appui administratif d'autres entreprises.

CONFORTER LE QUOTIDIEN

« Cette formation ADEA m'a permis de mettre sur le papier les forces et faiblesses de l'entreprise à travers un mémoire sur la stratégie commerciale » témoigne Rachel Lacoste. À 43 ans, elle s'est lancée un nouveau défi : accompagner la croissance de 3VB, spécialiste de la déconstruction et du sciage béton à Champagny-en-Vanoise (Savoie), dirigée par son mari Jérôme. « J'ai souhaité apprendre ce que je ne sais pas encore et compléter mes connaissances pour être confortée dans ce que je fais déjà au quotidien. »

La mission que se donne la formation ADEA est en effet, au fil des enseignements, d'armer les personnes en termes de gestion : en leur donnant, par exemple le guide de lecture pour échanger avec le comptable de l'entreprise. Ou en aidant l'entreprise à gagner en visibilité grâce aux outils numériques appréhendés via le module communication. « Je suis persuadée



Jérôme Lacoste, dirigeant de 3VB et Rachel Lacoste, son épouse qui vient de suivre la formation ADEA.

que je vais enrichir mon savoir-faire administratif et commercial au fur et à mesure des différents modules », complète Rachel Lacoste.

BON À SAVOIR

L'ADEA est ouvert à toute personne forte de deux ans d'expérience professionnelle en rapport avec la certification visée, ou qui a un niveau de formation générale équivalent à un niveau de celui de 3^e ou un niveau 3 (CAP). Concrètement, chaque bloc de compétences est acquis à l'issue de plusieurs écrits et oraux. Il est possible de valider un ou plusieurs modules par la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

Le coût de la formation est de 15€ par heure. Celle-ci peut être financée en tout ou en partie par :

- ▷ le FAFCEA pour les artisans et leurs conjoints non salariés.
- ▷ l'OPCO dont relève leur entreprise ou par le biais du Compte Personnel de Formation (CPF) pour les salariés
- ▷ Le CPF ou Pôle Emploi pour les demandeurs d'emploi.



Vous avez un projet de formation diplômante ?

Contactez le conseiller formation de votre CMA pour être accompagné dans votre démarche.



BREVET DE MAÎTRISE : UNE OUVERTURE POUR RÉUSSIR SA VIE

Cette formation par blocs de compétences peut s'articuler avec l'activité professionnelle. Elle vise l'excellence dans son métier, le pilotage et la gestion de l'entreprise, le management des salariés et des apprentis.

Le Brevet de Maîtrise (BM) est une formation proposée par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Auvergne-Rhône-Alpes dans six métiers : la pâtisserie, la boulangerie, la fleuristerie, l'esthétique, la coiffure et la menuiserie. Faite pour les artisans par des artisans, elle vise l'excellence et s'acquiert au fil de six blocs de compétences généraux et d'un module professionnel.

UN RÉVÉLATEUR

« C'est un révélateur du métier et de soi-même » explique Benjamin Douzou, 28 ans, menuisier diplômé du BM et formateur aujourd'hui à la Fédération Compagnonnique Régionale de Lyon, après un parcours atypique. Bachelier général scientifique, il s'oriente vers la charpente et passe son CAP dans le cadre des Compagnons du Tour de France. À 19 ans, il enchaîne avec un second CAP de menuisier-fabricant puis un Brevet Professionnel dans cette même discipline. « Je voulais continuer de me perfectionner sur quelque chose de plus technique. J'ai donc choisi le Brevet de Maîtrise dont j'avais entendu parler à la CMA ».

Il obtiendra son diplôme Bac+2 en trois ans après avoir commencé par valider le module de gestion économique et financière, une révélation pour lui. « J'ai particulièrement aimé ce module qui m'a permis de rejoindre un groupe très hétéroclite composé de chefs d'entreprise ou



Pour réaliser sa pièce de maîtrise, Benjamin Douzou a détourné une chaire d'église pour en faire une chaire de jeu pour enfant, après 580 heures de travail.

de futurs entrepreneurs. Il y avait beaucoup de partage, d'échanges et d'émulation » témoigne-t-il. Au cours de son cursus, Benjamin Douzou explore peu à peu les autres blocs de compétences : entrepreneuriat, gestion des ressources humaines, formation et accompagnement du jeune, commercial, communication à l'international (anglais).

LIBERTÉ D'ACTION

À l'issue de la formation, il travaille six mois avec son père lui-même menuisier, avant de gérer l'entreprise familiale durant deux ans. « S'est posé alors le problème du bail à renouveler et à 25 ans tout juste, je n'avais pas envie d'embaucher et de m'engager dans cette spirale. J'ai rendu les locaux, vendu les machines et fermé l'activité sans dépôt de bilan ». On lui propose un poste de formateur à temps plein

au Lycée Lamache à Lyon où, pendant un an, il va enseigner en Bac pro de technicien menuisier agencier. Il postule ensuite à différents CFA dont la Fédération Compagnonnique Régionale de Lyon, qui l'emploie à temps plein pour former en CAP en un an et en Brevet Professionnel. C'est là qu'il enseigne la technologie du métier et les cours en atelier. « Cette forme de travail me convient bien, j'enseigne à des professionnels très volontaires, des profils forts, souvent des jeunes en reconversion issus de l'université ». Parmi eux un bibliothécaire, un journaliste, un trader ou encore un docteur en biologie moléculaire. Car si le Brevet de Maîtrise constitue une voie royale pour bien gérer une entreprise artisanale, il attire aussi de futurs formateurs, animés par la volonté de transmettre leur métier à des jeunes. « Le Brevet de Maîtrise offre une liberté d'action et permet d'évoluer toute sa vie. Ce que j'ai le plus aimé, c'est le module professionnel qui offre la possibilité de parfaire sa technique en apprenant aussi des projets des autres. Le BM a changé ma vie, il m'a ouvert le champ des possibles et des envies ! » conclut-il.



Vous souhaitez intégrer la prochaine session du Brevet de maîtrise ? Contactez le conseiller formation de votre CMA.



SANTÉ & SÉCURITÉ AU TRAVAIL

La santé et la sécurité sur le lieu de travail sont l'une des préoccupations majeures des chefs d'entreprise. Mais si ces problématiques sont depuis longtemps intégrées par les grandes entreprises, les TPE/PME ont parfois du mal à percevoir l'intérêt de mettre en place une politique santé-sécurité.

Ces entreprises doivent faire face à des problématiques de court terme, telles que le planning de production, la trésorerie, le carnet de commandes, etc. Les questions de développement commercial et financier sont leurs premières préoccupations. Les obligations en matière de santé et de sécurité au travail, comme la rédaction et la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels, sont perçues comme des contraintes administratives et une charge pour l'entreprise. Pourtant, des études ont clairement démontré que les actions menées en matière de santé et sécurité au travail (SST) apportaient de multiples avantages.

ENJEUX HUMAINS ET ÉCONOMIQUES

Si le principal enjeu d'une démarche de prévention SST est bien la santé des personnes, maîtriser l'environnement de travail contribue aussi à améliorer l'efficacité de l'entreprise, la qualité de ses prestations et sa rentabilité. Sur le plan économique, les avantages peuvent être spectaculaires :

1 Augmentation de l'efficacité de l'entreprise

-25 % d'absentéisme

Meilleure implication et motivation du personnel, réduction de l'absentéisme et du turnover... L'absentéisme est la conséquence la plus directe de la maladie ou de l'accident pour le chef d'entreprise. Les effets tels qu'une baisse d'activité, la désorganisation qui génère des retards, vont peser

sur l'entreprise et l'obliger à recruter en urgence du personnel intérimaire, à former des personnes dans la précipitation, etc.

2 Réduction des coûts directs et indirects liés aux conditions de travail

Turnover divisé par 3,5

Baisse des taux de cotisations sur les accidents de travail et maladies professionnelles, réduction des coûts de remplacement et de formation des nouveaux collaborateurs, réduction des risques d'arrêt de production et d'insatisfaction client...

3 Créativité et innovation

Innovation et créativité multipliées par 4

Un environnement de travail sain, sécurisant et favorisant la communication et l'implication des équipes donne lieu à un environnement propice à l'innovation et à la créativité dans les pratiques, les outils, les prestations.

4 Rentabilité assurée

1€ investi en SST rapporte 2,2€

Manager la santé et la sécurité au sein de son entreprise est un investissement sur le long terme avec un ROI* financier et humain. De plus, cela peut contribuer au développement de l'entreprise et donner accès à de nouveaux marchés auprès de clients soucieux de l'environnement de travail de leurs fournisseurs.

*ROI : Return On Investment (retour sur investissement)

ENJEUX D'IMAGE

La loi santé au travail d'août 2021 introduit la Qualité de vie et des conditions de travail (QVCT). Cela nous ramène aux sujets centraux d'une organisation : les pratiques managériales, l'environnement de travail, l'organisation du travail, l'équilibre vie privée/vie professionnelle, le développement des compétences et le maintien dans l'emploi. Lorsque le chef d'entreprise prend soin de ses salariés à tous les niveaux : santé, développement des compétences, environnement de travail, bien-être, cela rend l'entreprise attractive, et cela permet de ne pas avoir de difficulté de recrutement.

ENJEUX JURIDIQUES

La négligence, la méconnaissance du danger ou la non-prise de décision peuvent conduire à la reconnaissance de la faute inexcusable de l'employeur. Sur le plan pénal et civil, la responsabilité pèse sur le chef d'entreprise, dans la mesure où il est tenu de veiller personnellement à l'application des règles destinées à protéger la santé et la sécurité des travailleurs placés sous son autorité. L'obligation de sécurité à laquelle il est tenu, est une obligation de résultat. Mettre en œuvre les moyens ne suffit donc pas : il a l'obligation d'y parvenir !

▷ Pour mettre en place une politique de santé et sécurité au sein de votre entreprise, contactez le conseiller Ressources humaines de votre CMA.



LE TRAVAIL EN FAMILLE TRÈS RÉGLEMENTÉ



En cas de suractivité, la tentation est forte pour un artisan de faire appel à l'entraide familiale. Or la loi est stricte sur cette notion.

QU'EST-CE QUE L'ENTRAIDE FAMILIALE ?

L'entraide familiale est définie comme « une aide ou une assistance apportée à une personne proche de manière occasionnelle et spontanée, en dehors de toute rémunération et de toute contrainte » *. Un artisan peut donc justifier le concours d'un proche à son activité en raison de leurs liens étroits de parenté (père, mère, filles, fils, frère, sœur) lorsque la chose intervient de manière ponctuelle, non organisée, et à titre gratuit. La reconnaissance de l'entraide familiale

est également admise entre conjoints. Sachant qu'en cas de non-respect de ces règles l'artisan peut être reconnu coupable de travail dissimulé et risquer de lourdes sanctions. À cet égard, un risque demeurera, en particulier, si l'entraide est réalisée pour les mêmes prestations et au-delà des horaires prévus par un contrat de travail dont serait déjà titulaire ce proche dans l'entreprise, sans que soient établies les déclarations correspondantes aux organismes sociaux, ni acquittées les cotisations correspondantes. Concrètement, et l'information prend

tout son sens en période touristique, il est déconseillé qu'un membre de la famille de l'artisan détenteur d'un contrat de travail effectue des heures au-delà de son contrat au titre de l'entraide.

* Définition de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACCOSS)

▷ **Pour plus d'informations, contactez les juristes en droit du travail de votre CMA.**
plateformetravail@cma-auvergnhonealpes.fr
Tel : 04 72 43 43 55

FAITES CONNAÎTRE VOTRE VALEUR



Le titre de Maître Artisan est la garantie pour le consommateur de s'adresser à un professionnel compétent, et pour votre entreprise de vous différencier de la concurrence.

Ce titre prestigieux est la plus haute distinction de l'artisanat. Il est une reconnaissance de l'excellence dans les savoir-faire et la pratique du métier. Il est attribué par le président de la CMA aux chefs d'entreprise titulaires du Brevet de maîtrise (BM) et pouvant justifier de deux années de pratique professionnelle (hors apprentissage). Il peut également être obtenu auprès de la Commission régionale des qualifications après demande

au président de la CMA :

- ▷ si les chefs d'entreprise sont titulaires d'un diplôme de niveau au moins équivalent au Brevet de maîtrise dans le métier exercé, avec deux années de pratique professionnelle et en justifiant de connaissances en gestion et en psychopédagogie.
- ▷ si l'entreprise est immatriculée au Répertoire des Métiers depuis au moins 10 ans et que l'artisan peut justifier d'un savoir-faire reconnu

au titre de la promotion de l'artisanat ou de sa participation aux actions de formation d'apprentis.

À noter : le titre de Maître Artisan en métier d'Art est attribué selon les mêmes conditions, et concerne les activités répertoriées dans la liste des métiers d'art.

▷ **Contactez le Répertoire des Métiers de votre CMA pour faire votre demande d'obtention de titre**



LA CARTE D'ARTISAN AMBULANT

CRÉER UNE ACTIVITÉ AMBULANTE

S'installer comme artisan ambulant implique de suivre quelques règles, au premier rang desquelles déclarer la création de son entreprise et demander sa carte d'artisan ambulant auprès de sa Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

Une activité est considérée comme ambulante et non sédentaire quand elle est exercée sur les marchés, tels que les marchés de Noël, les foires, ou la voie publique.

OBTENIR SA CARTE D'ARTISAN AMBULANT

La carte d'artisan ambulant est officiellement appelée « carte permettant l'exercice d'une activité ambulante ». Elle est obligatoire si vous souhaitez exercer hors de votre commune de domiciliation. Mais la carte une fois obtenue n'est pas à elle seule suffisante pour avoir le droit d'exercer son activité sur la voie publique. Dans la plupart des cas, le professionnel doit obtenir une autorisation d'occupation du domaine public.

La carte valable 4 ans est renouvelable au tarif de 30€ depuis le 1^{er} août 2019. Pour ne pas freiner l'activité, un certificat provisoire valable un mois peut être délivré par la CMA à la demande de l'entrepreneur en attendant que la carte définitive soit délivrée.

Il faut aussi obtenir une autorisation d'occupation du domaine public ou officiellement une « autorisation d'occupation temporaire » (AOT) de la part des autorités de la mairie ou de la préfecture. Elle prend généralement la forme d'un arrêté et entraîne le paiement d'une redevance.

BIEN S'ASSURER

Exercer une activité ambulante expose l'artisan à des risques spécifiques comme les accidents de la route ou les intempéries. Il est donc conseillé de souscrire une assurance « responsabilité civile professionnelle ». En complément, une assurance de type « multirisque » peut aussi être utile. Elle permet d'être couvert en cas de perte, de vol, de vandalisme du matériel ou du stock, ou en cas de dégâts provoqués par les intempéries.

Enfin, une assurance automobile professionnelle peut également être envisagée en cas de déplacements réguliers. La plupart des assurances auto professionnelles couvrent aussi la perte éventuelle du stock occasionnée lors d'un accident.

LES PIÈCES À FOURNIR

À VOTRE DEMANDE :

- un imprimé CERFA de déclaration d'exercice d'activité ambulante, dûment rempli,
- une photo d'identité en couleur,
- une photocopie de votre carte d'identité,
- un règlement de 30 euros,
- éventuellement un extrait d'inscription au Registre du commerce portant la mention « ambulante » ou « non sédentaire » si l'activité est également commerciale.

Il est également bon de noter que si l'activité est exercée sous forme de SARL, une carte permettant l'exercice d'une activité ambulante doit être détenue par chaque dirigeant. Pour plus d'information, contactez votre CMA.



Vous avez un projet d'activité ambulante ? Contactez le conseiller de votre CMA pour vous aider dans vos démarches avant de débiter votre activité.



74%

**des artisans et commerçants
pensent être mal protégés
en cas de problème de santé***

*Source : Étude Observatoire de la Prévoyance / OpinionWay.

ET VOUS ?

**Pour le savoir, nous vous proposons un diagnostic gratuit personnalisé
de votre couverture en santé et en prévoyance.**

NOTRE CONTACT :

Rachel Bally – 06 84 50 27 87 – r.bally@alptis.fr – alptis.org



// création
// développement
// transmission

PRÊT* 0%
DE 3 000 À
20 000 €

ENVELOPPE DE
FINANCEMENT
DE 5 M€**

0 FRAIS
DE DOSSIER
0 GARANTIE
PERSONNELLE

PRÊT ARTISAN AUVERGNE- RHÔNE-ALPES*,

UN PRÊT À TAUX ZÉRO POUR FINANCER VOS PROJETS

Parce qu'investir est
la clé de compétitivité
des entreprises, la Région
Auvergne-Rhône-Alpes,
la Banque Populaire
Auvergne Rhône Alpes
et les Chambres de
Métiers et de l'Artisanat
s'engagent !

Pour en bénéficier, contactez votre
Chambre de Métiers et de l'Artisanat

 **BANQUE
POPULAIRE**
AUVERGNE RHÔNE ALPES

 **Chambre
de Métiers
et de l'Artisanat**
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

 **SOCAMA**

 **La Région**
Auvergne-Rhône-Alpes

*Sous réserve d'acceptation par la Banque. Ce prêt représente 20% des financements bancaires octroyés et débloqués pour le projet.
**Enveloppe de crédits mise à disposition des artisans de la Région Auvergne-Rhône-Alpes jusqu'en décembre 2022 (jusqu'à consommation globale de l'enveloppe). Voir conditions en agences.

Banque Populaire Auvergne-Rhône-Alpes - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L512-2 et suivants du Code Monétaire et Financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit - Siren 605 520 071 RCS Lyon - Intermédiaire d'assurance N° ORIAS : 07 006 015- Siège social : 4, boulevard Eugène Deruelle - 69003 LYON - N° TVA intracommunautaire : FR 00605520071 www.banquepopulaire.fr/bpaura // Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes. Crédit photographique ©Guillaume Atger. 09/22